

SALAIRES : UNE CROISSANCE QUI SE POURSUIT

En plein cœur de la tempête sanitaire et économique, le gouvernement a réitéré ses offres salariales initiales qui représentent une augmentation de 5 % sur trois ans ou une moyenne de 1,67 % par année.

Selon le gouvernement, cette offre devrait être considérée comme généreuse dans un contexte d'incertitude où les employés et employées des autres secteurs n'osent même pas espérer d'augmentations.

Pourtant, les faits contredisent complètement cet argument. Depuis le début de la crise, autant dans le secteur privé qu'au fédéral ou au municipal, des augmentations plus importantes ont été accordées, négociées ou sont prévues.

Les augmentations négociées

Les conventions collectives signées au Québec depuis les premiers jours de la pandémie offrent des augmentations salariales presque aussi élevées (moyenne de 2,5 % par année) que celles négociées au premier trimestre de 2020 (moyenne de 2,7 %). Ces augmentations négociées sont légèrement plus importantes dans le secteur privé (moyenne de 2,7 %) que dans le secteur municipal (moyenne de 2,2 %).

Parmi les 44 conventions signées entre janvier et juillet 2020, seulement deux proposent des gels de salaires pour la première année.

Taux d'augmentation négocié dans les conventions collectives au cours des deux premiers trimestres de 2020 au Québec

	Nombre de conventions signées	Taux d'augmentation moyen		
		Janvier à mi-mars	Mars à juillet	Total 2020
Entreprises privées	37	2,8 %	2,7 %	2,7 %
Municipal	7	2,2 %	2,2 %	2,2 %
Total général	44	2,7 %	2,5 %	2,4 %

Source : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/indice-de-croissance-des-taux-de-salaires-negociés>

Et ailleurs au Canada?

Dans le reste du Canada, plusieurs ententes importantes ont été signées dans le secteur public depuis le début de la crise. Les augmentations moyennes sont légèrement au-dessus de 2 % par année :

- Fonction publique fédérale : 2,27 % en moyenne pour 2018 à 2020
- Secteurs public et parapublic de Colombie-Britannique : 2 % pour 2019-2021
- Personnel enseignant de la Saskatchewan : 1,5 % pour 2019-2022
- Employés de Postes Canada : 2,35 % pour 2019-2022



Enquêtes auprès des employeurs

Les enquêtes annuelles auprès des employeurs

▣▣▣▣

▣▣

salaires augmenteront en 2020 et en 2021.

▣▣▣▣

Ordre des

conseillers en ressources humaines agréés (CRHA)

rapportent que les augmentations accordées

jusqu'ici en 2020 tournent autour de 2,1 %, alors que

▣▣▣▣▣▣

▣▣▣▣▣▣

augmentations prévues aux structures salariales

annoncent une croissance moyenne de 2,1 %.

Les résultats du Conseil du patronat du Québec (CPQ), qui publie lui aussi sa compilation des augmentations de salaires, sont similaires.

Lors de la publication de son document, le CPQ a déclaré que 20 % à 40 % des entreprises sondées prévoyaient imposer un gel en 2021. Il s'agit

▣▣▣▣▣▣

spécialisée dans les organismes à but non lucratif, révèle un taux de gels pour 2021 de 33 %. Les autres

▣▣▣▣▣▣

→ ▣▣▣▣

→ x▣▣

→ x▣▣

